

Stages Départementaux

Procédure d'inscription

Pour participer à un stage de formation il faut posséder une licence ou une Randocarte en cours de validité.

Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- Photocopie de la licence
- Un chèque de règlement de 100€⁽¹⁾ à l'ordre de la FFRandonnée Morbihan.
- Copie attestation MB pour le SA1
- La copie de l'attestation de participation au PSC1, pour le SA1.
- La fiche d'engagement moral à s'investir au niveau de l'association et(ou) au niveau du comité pour les stagiaires du Morbihan.

Une caution de 40€ sera retenue en cas d'absence non prévenue au moins 7 jours avant le début du stage, de manière à couvrir les frais d'hébergement.

Chaque stagiaire se verra remettre une attestation de stage et une facture mentionnant le coût du stage à la fin du stage.

Les dossiers d'inscription sont pris en compte dans l'ordre d'arrivée.

Le dossier n'est pris en compte que s'il est complet.

(1) Le chèque sera remis à l'encaissement après le stage

Lors de l'inscription, auprès du secrétariat, celui-ci vous inscrira sur la base de la FFRP, ainsi que sur la base FFR56.